

# Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques



Pour connaître votre exposition aux ondes, vous pouvez consulter les résultats des mesures effectuées sur Avignon par l'ANFr : [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr)

Vous pouvez également demander la réalisation d'une mesure de champs électromagnétiques à votre domicile.

Il existe un dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques, financé par un fonds public indépendant alimenté par la contribution des opérateurs de réseaux émettant des ondes électromagnétiques.

Il est géré par l'Agence nationale des fréquences (ANFr).

Il permet à chacun de solliciter gratuitement une mesure de son niveau d'exposition dans un logement ou dans les lieux accessibles au public, aux émissions des réseaux de téléphonie mobile, de radiodiffusion (sonore ou visuelle), des réseaux locaux sans fils et des réseaux radioélectriques indépendants.

La marche à suivre est la suivante :

1. Télécharger le formulaire cerfa spécifique : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
2. Le compléter et le faire parvenir à :

Direction de l'Ecologie Urbaine de la Ville d'AVIGNON  
116 rue Carreterie  
84000 Avignon  
[Secretariat.hygiene@mairie-avignon.com](mailto:Secretariat.hygiene@mairie-avignon.com)

*Ou tout autre organisme habilité: département, région, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, préfecture, associations agréées de protection de l'environnement..*

3. Votre demande sera alors transmise à l'ANFR

Le demandeur est destinataire des résultats de la mesure effectuée.

Tous les résultats des mesures sont rendus publics par l'ANFR sur le site [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr), et les maires sont informés des résultats de toute mesure réalisée sur le territoire de leur commune, quel qu'en soit le demandeur, au moyen d'une fiche de synthèse.

NB : Depuis juin 2018 le dispositif national de surveillance et de mesure des ondes a évolué et permet également de quantifier l'exposition associée à des objets communicants fixes comme les compteurs communicants (Linky...).

